

Projets tutorés à l'ENGEES

Participez à la formation de nos étudiants-ingénieurs en leur confiant un projet d'étude !

Qu'est-ce qu'un projet tutoré ?

- Le projet tutoré est un **travail de groupe réalisé par des étudiants ingénieurs de 3^{ème} année qui répond à une problématique professionnelle** d'une entreprise ou d'une collectivité.
- Un enseignant-chercheur encadre le travail des étudiants pour garantir la validité scientifique du projet.
- Le suivi du projet est assuré conjointement par l'entreprise et l'école.



Pourquoi un projet tutoré ?

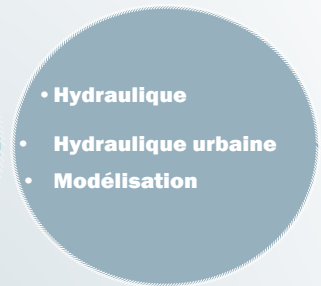
- ✓ Vous avez une problématique nécessitant un **renfort de compétences** ?
- ✓ Vous souhaitez vous **rapprocher de la recherche** dans votre domaine ?
- ✓ L'**innovation et l'amélioration continue** sont au cœur de vos préoccupations professionnelles ?



CALENDRIER

- Recueil des sujets : Printemps 2018
- Validation des sujets : Juin 2018
- Début des projets tutorés : Septembre 2018
- Fin et évaluation des projets : Décembre 2018

Nos thématiques d'expertise :



Exemples de projets :

- ✓ Conception et mise en place d'un système de récupération et traitement des eaux de pluie d'un bâtiment pour produire de l'énergie.
- ✓ Etude de l'apport des drones dans les métiers de l'eau et de l'environnement.
- ✓ Analyse comparée de l'empreinte environnementale des solutions de valorisation et d'élimination des boues.
- ✓ Économie circulaire : exemples d'applications au domaine de l'eau : identification des actions en lien avec l'économie circulaire et de projets / bénéficiaires susceptibles d'être accompagnés dans cette démarche.
- ✓ Caractérisation de l'écoulement dans des siphons : modélisation 3D des écoulements au sein des siphons rencontrés en réseau d'assainissement.
- ✓ Macrodéchets aquatiques dans le bassin Rhin-Meuse : évaluation de la contribution « française » aux apports fluviaux de déchets en Mer du Nord et proposition de pistes d'action en termes d'amélioration de la connaissance.

Le forfait financier du projet tutoré est de 1100 euros. Celui-ci couvre :

- L'encadrement des élèves-ingénieurs par l'équipe pédagogique.
- L'usage des ressources internes de formation de l'école.
- Déplacements du groupe d'étudiants de type rencontre sur les lieux de l'entreprise ou pour une visite sur un terrain (frais couverts jusqu'à 300 euros).
- L'organisation de la journée d'évaluation.

Contact et renseignements

Catherine FRAUNHOFER

Responsable Service Entreprises & Collectivités

Tel: 03 88 24 82 66

engees-sec@unistra.fr

ENGEES

1 quai Koch - BP 61039
67070 Strasbourg cedex

<http://engees.unistra.fr>

 @engees_ecole

